

Présents : BOCHATON Brigitte, BOUTY Georges, CLARET Jean-Paul, COURTOIS Gilbert, CRESSENS Annick, DARVEY Albert, GUIGUE Gilbert, GAUDIN François, IMBERT Jacqueline, LEBLOND Jean, LEOUTRE Jean-Marc, LOVISA Jean-Pierre, PILARD Etienne, RICHEL Christophe , ROCHAIX Daniel, SEJOURNÉ Denis.

Excusé(s) : DULLIN Xavier, LERAS Gérard.

Absent(s) : COVAREL Eric.

Assistait également à l'assemblée : POURCHET Philippe.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 novembre 2014 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

2-1 : SAINT PIERRE DE CHARTREUSE «

Dans le prolongement de l'assemblée générale, Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que, bien évidemment, l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Chartreuse entraîne l'adhésion de toutes ses communes membres. A ce titre, il signale le cas particulier de la commune de St Pierre de Chartreuse qui était adhérente à l'EPFL du Dauphiné au titre des communes isolées. L'EPFL du Dauphiné portait pour ladite commune 2 propriétés (une maison à usage de foyer de ski de fond, une maison située en centre bourg), propriétés pour lesquelles deux conventions de portage avaient été régularisées. La commune de St Pierre de Chartreuse ne peut aujourd'hui acquérir ces biens et demandera à l'EPFL du Dauphiné de rétrocéder ces bâtiments à l'EPFL de la Savoie aux conditions de portage convenues jusqu'alors. Aussi après délibération, accord est donné quant à l'acquisition au prix de revente restant à finaliser avec l'EPFL du Dauphiné et aux conditions restant à préciser.

3 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

3-1 : MONTMELIAN - « Ecole Ste-Thérèse »

En date du 19 septembre 2014, le conseil d'administration avait donné son accord pour l'acquisition de l'ancienne école Ste-Thérèse située à Montmélian qui permettrait à la collectivité de redonner à ces locaux leur vocation économique au prix de 242 000 €. Après négociation avec les propriétaires, le prix proposé s'élève à 230 000 €. Il est proposé de redélibérer au prix de 230 000 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelles	Lieux-dits	Surface en m ²	Bâti	POS-PLU	Prix
AD 79	Chemin de la caronnière	1 831 m ²	Oui	UEi	230 000 €

4 - BP 2015- BUDGET PRIMITIF 2015

Philippe Pourchet présente les grandes orientations du budget 2015 et en particulier les évaluations des volumes d'acquisitions et de reventes, le poste assurance, études et honoraires. Il est précisé qu'après approbation du compte administratif 2014 lors du premier semestre 2015, l'affectation du résultat sera votée lors du budget supplémentaire.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget primitif 2015 tel que présenté qui s'équilibre en section fonctionnement à 54 386 000 € et en section investissement à 43 735 400 €.

N°	Chapitres	Articles	Libellé	BP 2015
FONCTIONNEMENT				
1	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			54 386 000,00
2	023		Virement à la section d'investissement	4 414 584,85
3	022		Dépenses imprévues	
4	011		Charges à caractère général	13 298 700,00
5		60111	Coût d'achat réserve foncière	
6		60121	Coût d'achat portage foncier	12 000 000,00
7		60122	frais d'acquisition portage	300 000,00
8		60124	portage foncier travaux	475 000,00
9		60125	Impôts fonciers	126 000,00
10		60127	frais accessoires	50 000,00
11		604	achat études et prestations de service	80 000,00
12		6061	fournitures non stockables (eau, élect...)	20 000,00
13		6063	fournitures d'entretien et petit équipmT	2 000,00
14		6064	fournitures administratives	11 000,00
15		6068	autres matières et fournitures	2 500,00
17		6132	location immobilière	20 000,00
18		6135	location mobilière	30 000,00
19		6152	entretien/réparation sur bien immob	15 000,00
20		61551	entretien/réparation matériel roulant	2 000,00
21		61558	entretien/réparation sur autre bien mobilier	0,00
22		6156	maintenance	13 200,00
23		6161	assurances multirisques	32 000,00
24		618	divers (abonnements)	18 000,00
25		6225	indemnité au comptable et au régisseur	1 800,00
26		6226	honoraires	20 000,00
27		6228	rémunéra° intermédiaires et honoraires divers	5 000,00
28		6237	publications	17 500,00
29		6251	voyage et déplacement+péages	18 000,00
30		6257	réceptions	15 000,00
31		6261	frais d'affranchissement	5 500,00
32		6262	frais de télécommunications	6 500,00
33		628	divers (cotisations)	10 200,00
35		63513	autres impôts locaux	
36		637	autres impôts taxes et versements assimilés	2 500,00

37	014		Atténuation de produits	500 000,00
38		7098	RRR sur produits des activités annexes	500 000,00
39	012		Charges de personnel et frais assimilés	700 440,00
40		6311	taxe sur salaire	48 300,00
41		6313	participation formation	2 500,00
42		6333	participation formation (verst aux org de form.)	7 000,00
43		6338	autres impôts et taxes	500,00
44		6411	salaires et charges salariales	420 000,00
45		6451	cotisations URSSAF	106 260,00
46		6452	cotisations Mutuelle	22 680,00
47		6453	cotisations aux caisses de retraite	54 600,00
48		6454	cotisations aux ASSEDIC	21 000,00
49		6475	médecine du travail, pharmacie	1 500,00
50		6478	autres charges sociales diverses (SODEXO)	13 600,00
51		648	autres charges de personnel (CNAS)	2 500,00
52	65		Autres charges de gestion courante	2 000,00
53		653	indemnités représentativ de frais des membres du CA	0,00
54		658	charges diverses de gestion courante	2 000,00
55	66		Charges financières	453 000,00
56		66111	intérêts des emprunts et dettes	470 000,00
57		66112	Intérêts courus non échus	-22 000,00
58		668	Autres charges financières	5 000,00
59	67		Charges exceptionnelles	2 000,00
60		673	Titres annulés (ex antérieur)	2 000,00
61		675	valeurs actifs cédés	0,00
62		678	autres charges exceptionnelles	0,00
63	042		Opérations d'ordre entre section	35 015 275,15
64		6811	dotations aux amortissements	15 275,15
65		6031	Stock initial	35 000 000,00
66	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			54 386 000,00
66	002		Excédent antérieur reporté	
67	042		Opérations d'ordre entre section	41 373 400,00
68		6031	Stock final	41 373 400,00
69	013		Atténuation de charges	583 600,00
70		601291	locations (loyers perçus)	500 000,00
71		601295	remboursements impôts fonciers	75 600,00
72		601298	autres produits en atténuation de charges	2 000,00
73		6419	rembst sur rémunération personnel	5 000,00
74		6459	rembst sur charges sociales	1 000,00

75	70		Vente de produits, prestations	7 445 000,00
76		70121	vente de terrain	6 000 000,00
77		70122	vente de terrain avec marge soumise à TVA	
78		7064	rémunération des opérations sous mandat	950 000,00
79		7068	Autres prestations de services(refac. travx et sces)	475 000,00
80		7087	Remboursement des dépenses	20 000,00
81	73		Produits issus de la fiscalité	4 304 000,00
82		731	taxe Spéciale d'Equipement	4 304 000,00
83	74		Subventions d'exploitation	655 000,00
84		741	Etat	
85		742	Région	210 000,00
86		743	Département	445 000,00
87	75		Autres produits de gestion courante	5 000,00
89		758	produits divers de gestion courante	5 000,00
90	76		Produits financiers	0,00
91		764	produits des valeurs mobilières de placement	0,00
92		768	autres produits financiers	0,00
93	77		Produits exceptionnels	20 000,00
94		773	mandats annulés (sur ex antérieurs)	20 000,00
95		774	subventions exceptionnelles	0,00
96		775	produits de cession immo financ.	0,00
97		778	autres produits exceptionnels	0,00
INVESTISSEMENT				
98	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			43 735 400,00
99	001		Déficit antérieur	
100	020		Dépenses imprévues	
101	040		Opérations d'ordre entre section	41 373 400,00
102		312	Stock final	41 373 400,00
103	16		Emprunts	2 085 000,00
104		1641	emprunts	2 000 000,00
105		16449	opérations de tirage sur ligne de trésorerie	0,00
106		165	dépôts et cautionnement remboursés	5 000,00
107		1678	autres emprunts et dettes assortis de cond. particulières	80 000,00
108		1687	autres dettes	0,00
109	20		Immobilisations incorporelles	65 000,00
110		205	logiciels	65 000,00

111	21		Immobilisations corporelles	10 000,00
112		2183	matériel de bureau et informatique	8 000,00
113		2184	meublier	2 000,00
114	27		Prêts	202 000,00
115		274	prêts personnel	2 000,00
116		275	dépôts et cautions versés (consignations)	200 000,00
117	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			43 735 400,00
118	021		Virement de la section de fonctionnement	4 414 584,85
119	001		Excédent antérieur reporté	
120	040		Opérations d'ordre entre section	35 015 275,15
121		312	Stock initial	35 000 000,00
122		2805 ou 2808	amortissT concessions et droits similaires	8 595,25
123		28183	amortissT matériel bureau et informatiq	4 520,12
124		28184	amortissT meublier	2 159,78
125	10		Dotations fonds divers réserves	0,00
126		1064	réserve règlementée	0,00
127		1068	affectation du résultat	0,00
128		10221	FCTVA	0,00
129	16		Emprunts	4 305 540,00
130		1641	emprunts	3 825 540,00
131		16449	opérations de tirage sur ligne de trésorerie	0,00
132		165	dépôts et cautionnement reçus	0,00
133		1678	autres emprunts et dettes assortis de cond. Particul.	480 000,00
134		1687	autres dettes	0,00
135	21		Immobilisations corporelles	0,00
136		2183	matériel de bureau et informatique	0,00
137	27		Prêts	0,00
138		274	recouvrements prêts personnel	0,00
139		275	dépôts et cautions (déconsignations)	0,00

5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Président informe le conseil d'administration que Monsieur Michel CAPUT, responsable de la trésorerie de Chambéry Municipale, est trésorier de l'EPFL de la Savoie

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vu le Décret N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor et notamment l'article 3

Décide :

- de demander le concours du Trésorier Municipal de Chambéry, comptable de l'E.P.F.L. 73, pour assurer des prestations de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les modalités définies à l'Article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Michel CAPUT,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 15 Décembre 2014,
Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 13 Janvier 2015	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)